

Une version raccourcie de ce texte a été publiée dans l'ouvrage suivant :

BARTHE F. (dir.) (2008), *Le pique-nique ou l'éloge d'un bonheur ordinaire*, Paris, Bréal, collection Autrepart.

NB. La publication de l'une des cartes (doc 4) a donné lieu à plusieurs erreurs. Ci-dessous figure la carte originale, en couleurs et sans erreurs.

Istanbul/Berlin. Le pique-nique ou la ville en partage

Antoine Fleury
Chercheur au CNRS
UMR Géographie-cités
afleury@parisgeo.cnrs.fr

Si dans l'imagerie populaire le pique-nique a longtemps été associé de manière privilégiée à la campagne, cette pratique s'est considérablement développée ces dernières années en milieu urbain. De Paris à Berlin, les villes européennes voient désormais affluer chaque été vers leurs berges et vers leurs parcs, des centaines de citadins venus y pique-niquer. Entre Europe et au Moyen-Orient, Istanbul n'est pas épargnée, bien au contraire. Le pique-nique est devenu une pratique courante et massive ; dans cette mégapole, tous les espaces verts sont pris d'assaut chaque été, en particulier ceux qui bordent le Bosphore et la mer de Marmara. A l'échelle intra-urbaine, il est en effet intéressant de voir *ce qui fait* le pique-nique, et en particulier quels sont ses lieux et ses moments privilégiés. C'est tout l'intérêt d'une analyse croisée¹ de la pratique du pique-nique à Berlin et à Istanbul, d'autant plus enrichissante qu'elle permet de mettre en évidence d'éventuels transferts culturels, d'un contexte urbain à un autre.

Dans la ville, le pique-nique est une pratique de l'espace public. Il est donc nécessaire de s'interroger sur le rapport ambivalent qu'il entretient avec ce dernier : le pique-nique est-il une richesse pour les espaces publics et la ville ou à l'inverse conduit-il à une appropriation voire à une privatisation de ces derniers ? De plus, comme toute pratique de l'espace public, le pique-nique ne peut se comprendre sans que soient identifiés les acteurs qui entrent en jeu, en plus de ceux qui le pratiquent. Les pouvoirs publics chargés non seulement de l'aménagement, mais également de la gestion et du contrôle des espaces publics. Comment les pouvoirs publics se représentent-ils le pique-nique ? Quelles sont leurs stratégies par rapport à cette pratique qui soumet l'espace public à une pression supplémentaire ? Autant de questions qu'il sera possible d'élucider en partie par le croisement des cas de Berlin et d'Istanbul².

1. Le pique-nique dans ses contextes urbains

Le pique-nique est à la fois une pratique de l'espace public et de la ville. Le pique-nique concerne des lieux particuliers dans la ville et ne prend pas le même sens d'une ville à l'autre.

1.1 Lieux et moments du pique-nique dans la ville

Le pique-nique est une pratique parmi d'autres de l'espace public urbain. Il s'agit d'un groupe plus ou moins important – famille ou amis – qui s'installe, en général sur une surface engazonnée, pour y partager un repas, chacun amenant à manger et à boire. Le lieu du pique-

¹ Cf. Werner et Zimmermann (2004) : il ne s'agit ici ni d'une étude comparée (avec un regard surplombant), ni d'une étude des transferts d'un contexte à un autre, mais bien d'une approche croisée.

² Pour répondre à ces questions, nous nous appuyons sur l'observation directe du terrain, sur l'analyse qualitative d'un corpus de documents (brochures, sites Internet, presse, etc.) ainsi que sur une série d'entretiens menés entre 2004 et 2006 dans le cadre d'une thèse de doctorat (Fleury, 2007).

nique est en général délimité par une couverture ou par plusieurs tapis. Si cette appropriation est temporaire, elle peut néanmoins durer une heure ou deux, et le plus souvent quelques heures : on prend souvent son temps lors d'une pique-nique. Cette pratique s'est diffusée massivement ces dernières années dans les métropoles européennes, mais aussi dans celles du Proche et du Moyen-Orient, d'Istanbul à Téhéran. En période estivale, on assiste à un phénomène de concentration de grande ampleur, où l'on peut observer de manière éphémère de très fortes densités d'utilisateurs : à Istanbul, dans certains lieux de pique-nique et à certains moments de l'année, il ne reste plus beaucoup de place entre chaque groupe.

Document 1. Le pique-nique au bord de l'eau : les rivages de la mer de Marmara dans le centre d'Istanbul (arrondissement d'Eminönü)³



Les rivages de la mer de Marmara, le long de la péninsule historique, sont l'un des espaces privilégiés du pique-nique à Istanbul. Ils donnent lieu à d'importantes concentrations de population chaque week-end d'été.

Dans la majorité des contextes urbains, les espaces publics les plus marqués par la présence de la « nature » sont très attractifs. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant, le pique-nique étant le plus souvent considéré comme un repas champêtre. Ainsi, les fronts de mer ou les berges de fleuve et de canaux sont les espaces par excellence du pique-nique. Ce sont les rivages de la mer de Marmara (doc. 1) et la Corne d'Or à Istanbul, les berges de la Spree ou du *Landwehrkanal* à Berlin. La plupart du temps, le pique-nique s'organise dans les parcs et les espaces verts. C'est ainsi une pratique courante dans les parcs berlinois (*Görlitzer Park*, *Tiergarten* pour ne citer que ceux-là) ; quant aux rivages de la mer de Marmara aménagés en espaces verts dans les années 1990, ils n'en sont que plus fréquentés. Les parcs gagnent également en attractivité quand ils offrent une vue, un panorama d'exception comme le *Victoria Park* à Kreuzberg, sur l'une des rares collines de Berlin ou les rivages et les collines qui bordent la Marmara et le Bosphore à Istanbul. Ceux qui ont une dimension symbolique et patrimoniale sont également souvent des lieux de pique-nique privilégiés, comme les places et les jardins de Sultanahmet ou le *Tiergarten* au cœur de Berlin (doc. 2). Bref, tous les espaces publics ne sont pas concernés, et ils ne sont

³ L'ensemble des photographies sont de l'auteur. Celles d'Istanbul ont été prises durant l'été 2004 ou en septembre 2006, celles de Berlin au printemps 2006.

finalement pas si nombreux. Ceux-ci sont souvent bien connus des citoyens. Pour autant, il existe aussi des localisations plus sporadiques, à l'échelon du quartier – dans les squares par exemple – et dans des espaces inattendus et interstitiels comme les bas-côtés des voies rapides à Istanbul (doc. 3). Dans tous les cas, quand il s'agit d'espaces publics urbains, la fréquentation s'explique aussi par le fait que les lieux du pique-nique sont avant tout facilement accessibles en voiture, en transport en commun ou à pied.

Document 2. Pique-nique dans le *Tiergarten* (Berlin, Mitte)



Le *Tiergarten* est l'un des lieux privilégiés du pique-nique à Berlin, et ce, dès avant la réunification.

Ce tableau ne saurait être complet sans l'évocation des espaces périphériques, de plus en plus fréquentés pour le pique-nique et pour d'autres activités de plein air : « [Alors] même que les espaces publics se renouvellent à l'intérieur des villes, ils connaissent en périphérie, voire en pleine campagne et au-delà même de l'œkoumène, un développement exceptionnel sous la pression de citoyens en quête de nature » (Tomas, 2001, p. 83). Il s'agit en premier lieu des forêts périurbaines, que ce soit à Berlin où elles sont nombreuses ou à Istanbul avec notamment la forêt de Belgrade, au nord de la ville (doc. 4). Si les concentrations y sont moins importantes, on n'en observe pas moins, là encore, certains lieux privilégiés, en particulier les plus accessibles par la route (à Istanbul) ou les transports en commun (à Berlin). Les îles aux Princes, au large de la rive asiatique d'Istanbul, sont elles aussi devenues un espace de pique-nique. Les îles offrent aux citoyens un cadre agréable, préservé des nuisances puisque la circulation automobile y est interdite, et relativement accessible grâce au service de *vapur*⁴. Pour autant, la pratique n'y est pas aussi développée qu'ailleurs, parce qu'il n'est pas aisé de transporter tous les objets du pique-nique sans voiture, et il faut tout de même pouvoir s'offrir la traversée en bateau.

⁴ Transport en commun maritime d'Istanbul.

1.2 Le pique-nique d'une ville à l'autre

Vu d'Europe occidentale, le pique-nique apparaît comme l'une des nombreuses pratiques de loisirs qui s'est développée depuis les années 1980. Mais ce constat ne vaut pas dans tous les contextes. Quand on change de point de vue et que l'on va voir dans d'autres grandes villes, on peut observer d'autres pratiques et d'autres publics, comme en témoigne le cas d'Istanbul.

Le pique-nique : une pratique de la « ville festive » ?

En Europe – et Berlin n'échappe pas à cette tendance – le pique-nique doit être remis dans le contexte de la « ville festive » (Gravari-Barbas, 2000). L'augmentation du niveau de vie depuis les Trente Glorieuses, à laquelle s'ajoute l'accroissement considérable du temps libre⁵ expliquent en grande partie cette évolution. Dans la ville post-industrielle, les pratiques de loisirs se sont considérablement développées, et notamment celles qui ont lieu en plein air. Ainsi observe-t-on une inflation des animations, festivités et autres rassemblements en public, que ce soit à l'échelon métropolitain ou à celui des quartiers. C'est dans ce contexte qu'a ressurgi le pique-nique qui avait en effet quasiment disparu dans les villes européennes au cours du XX^e siècle, comme la plupart des activités de plein air. Aujourd'hui, alors qu'elle avait longtemps été l'apanage des couches populaires, cette pratique de l'espace public est aussi celle des « nouveaux citoyens » (Bassand *et al.*, 2001), plutôt jeunes et plutôt favorisés. Ce n'est pas un hasard si l'on rapporte ce phénomène à la carte de la gentrification. À la recherche d'une sociabilité plus ou moins mythique du quartier ou du village, ces catégories sociales mettent en œuvre des usages qui s'inspirent souvent de pratiques anciennes revigorées. Le pique-nique est ainsi devenu un moyen de faire la fête, pour un anniversaire ou pour un événement quelconque (fin des examens, enterrement de vie de jeune fille/ garçon, etc.).

En cela, le cas d'Istanbul est très différent des villes européennes. Cette singularité s'explique sans aucun doute par un niveau de développement économique plus bas qu'en Europe, des inégalités sociales plus affirmées, et par un processus d'urbanisation particulier. En forte croissance depuis les années 1960, Istanbul est aujourd'hui une mégapole de près de 10 millions d'habitants, où les inégalités sont fortes entre la bourgeoisie des beaux quartiers ou des cités privées périphériques et la masse des néo-citadins venus de toute l'Anatolie et notamment de ses campagnes. Ces populations tentent sans doute d'oublier, l'espace de quelques heures ou d'une journée, les dures conditions de vie qui sont les leurs (travail, logement, cadre de vie...). Or, ces citadins ont peu accès à la société de consommation et des loisirs qui s'est pourtant développée depuis les années 1980 dans ce pays, comme en témoigne la multiplication des *shopping malls* notamment. Le pique-nique apparaît alors peu coûteux et permettant d'échapper provisoirement à toutes ces difficultés. À Istanbul, le pique-nique est donc éminemment populaire. C'est aussi avant tout une pratique familiale.

Istanbul ou le pique-nique comme pratique familiale et populaire

À Istanbul, les citoyens commencent par délimiter leur espace, au moyen de tapis notamment. La voiture n'est jamais loin, et il n'est d'ailleurs pas rare qu'elle soit comprise dans l'espace même du pique-nique. Mais à Istanbul, pique-niquer, c'est avant tout faire un barbecue. Les citoyens – en particulier les hommes – commencent donc par installer le *mangal* pour faire leurs grillades, à quelque distance des tapis. Le réchaud à thé constitue l'autre élément incontournable. Ce sont les femmes qui s'occupent généralement du thé et de la nourriture ; elles restent le plus souvent assises au centre du pique-nique. Ensuite, on trouve plus ou moins d'équipements annexes : des sièges et des tables, de la musique, un hamac et une balançoire pour

⁵ Comme le rappelle A. Corbin (1995), le temps libre passe en France de 30 % du temps de vie éveillé en 1850 à 82 % en 1980.

les enfants, installés dans les branches des arbres. Tout autour du lieu du pique-nique, dans la mesure où l'affluence n'est pas trop importante, des jeux de ballons sont organisés pour les enfants, les adolescents et les hommes. Quand ils sont au bord de la mer, les citadins s'adonnent à d'autres activités : baignade et pêche. Les hommes et les enfants font des allers et venues incessants entre le lieu du pique-nique et l'eau ; les femmes restent au sec .Il n'est pas rare non plus d'aller faire quelques pas au bord de l'eau, pour des conversations plus intimes ou pour regarder les prises des pêcheurs.

Dans les lieux du pique-nique très fréquentés, toute une gamme de produits et de services sont également offerts aux citadins par des marchands ambulants (doc. 5). Comme partout dans la ville, où subsistent toute une série de petits métiers de rue, le commerce *vient* à la clientèle. On peut donc acheter des boissons fraîches, des graines à grignoter, de la viande ou du poisson grillé pour ceux qui seraient venus sans les instruments nécessaires. D'autres marchands proposent également des jouets et des jeux pour les enfants comme le tir à la carabine. En définitive, la présence des marchands contribue à faire de l'espace du pique-nique un véritable système d'acteurs et de pratiques avec ses lieux et ses interactions.

Il existe une variante du pique-nique populaire et familial, dont la Corne d'Or est le lieu privilégié : le pique-nique de proximité pour les habitants des quartiers défavorisés du centre, là où les familles modestes ne se déplacent pas facilement. En semaine, les mères du quartier y viennent passer l'après-midi avec leurs enfants. Elles accèdent à pied aux rivages. Plusieurs générations de femmes se retrouvent et les hommes y sont généralement absents, vraisemblablement au travail. Dans cette variante, le *mangal* ne fait pas partie des objets du pique-nique. Pour autant, les femmes apportent de quoi manger et boire ; elles s'approprient une partie de l'espace public, le plus souvent auprès des aires de jeux. Cette fréquentation des rivages, beaucoup moins massive, attire évidemment moins de commerces ambulants, même si ces derniers sont tout de même présents.

Document 5. Pique-nique et marchands ambulants, sur le littoral de la mer de Marmara



On observe bien sur ce cliché deux objets typiques du pique-nique à Istanbul : le mangal (et sa fumée), le hamac. En arrière-plan, le long de la promenade, quelques marchands ambulants : eau fraîche, friandises et accessoires divers

Berlin (Ouest) : le pique-nique entre deux cultures

Berlin-Ouest est longtemps restée enclavée dans le territoire de la RDA, ce qui explique sans doute que de nombreuses traditions populaires s'y soient maintenues. En matière de loisirs, les habitants de cette ville enclavée avaient un éventail de possibilités restreint, limité à la fréquentation des parcs. Au même moment, Parisiens et Londoniens s'en allaient déjà pratiquer des loisirs dans les campagnes et forêts environnantes. Le pique-nique apparaît alors comme l'une des pratiques habituelles des Berlinois. La conception des parcs facilite également depuis longtemps la diversité de leurs usages. Les parcs berlinois sont ouverts, leurs espaces engazonnés accessibles au public et leur règlement traditionnellement plus tolérant que dans d'autres métropoles européennes.

Depuis les années 1970, Berlin-Ouest est aussi devenu une ville très attractive pour des groupes sociaux fortement ancrés à gauche, porteurs d'idéologies alternatives et fers de lance de la contestation politique. Ces groupes, en général constitués de jeunes citadins, se sont largement réappropriés les pratiques traditionnelles, conformes à leur représentation de la ville et de la sociabilité publique, fondant une « nouvelle culture urbaine » (Tomas, 2001). Le pique-nique répond bien à leur besoin de rencontre avec autrui et de convivialité, notamment à l'échelle du quartier. Ainsi, hier comme aujourd'hui, les pique-niques réunissant les habitants d'un quartier ou les membres d'une association ne sont pas rares dans les parcs, dans les squares ou dans les jardins de locaux associatifs. Si la dimension militante s'est quelque peu effacée au profit des loisirs, l'héritage demeure vivace. Le pique-nique se teinte alors d'engagement politique. L'exemple du 1^{er} mai à Kreuzberg, haut lieu de la contestation politique à Berlin depuis les années 1970, en témoigne (doc. 6) : outre le défilé et les diverses manifestations, les participants achèvent le plus souvent leur journée par un pique-nique très simple, autour de sandwiches et de bières, sur une place ou dans un parc. Ce genre de pique-nique militant se retrouve aujourd'hui dans les autres métropoles européennes, et notamment à Paris.

Document 6. Kreuzberg, Oranienstrasse, après la manifestation du 1^{er} mai



Si la pratique du pique-nique est si développée à Berlin, c'est aussi parce que l'héritage du Berlin alternatif, évoqué ci-dessus, a rencontré l'apport de la diaspora turque. Dans le contexte de la guerre froide, de nombreux travailleurs turcs sont venus suppléer au manque de main-d'œuvre dans la partie occidentale, ce qui fait aujourd'hui de Berlin la première ville turque en dehors de la Turquie puisqu'il y a environ 140 000 Turcs à Berlin, soit 1/3 de la population étrangère résidant dans la ville (Häussermann, Kapphan, 2001). Depuis les années 1970 et 1980, les Turcs de Berlin sont les plus fervents adeptes du pique-nique, qu'ils organisent comme s'ils étaient à Istanbul. Le *Tiergarten* (doc. 2), au centre de la ville, est le parc le plus prisé. On y retrouve les mêmes scènes que sur les rivages d'Istanbul et les mêmes ambiances : les Berlinoises d'origine turque y viennent en famille, avec leurs tapis, les tables et leurs chaises – plus courantes à Berlin qu'à Istanbul – et surtout leur *mangal*. Les voitures sont garées à distance et l'on vient parfois pique-niquer en vélo, mais on y retrouve la même ambiance enfumée, les mêmes odeurs de grillades, les mêmes éclats de voix et les mêmes cris des enfants qui jouent. De telles pratiques se sont diffusées parmi des Berlinoises qui ne sont pas forcément d'origine turque, comme on peut le voir au *Görlitzer Park* à Kreuzberg ou dans le *Mauer Park* à Prenzlauer Berg. Pour ces Berlinoises, il va désormais de soi de pique-niquer autour de grillades (*grillen*) dans les parcs. À Berlin, le pique-nique est donc une pratique hybride, partagée par différentes communautés et par différentes cultures.

La pratique du pique-nique est donc inséparable de ses contextes puisqu'elle concerne plus particulièrement certains lieux ou quartiers et qu'elle ne prend pas le même sens d'une ville à l'autre. A chaque fois, le pique-nique constitue cependant bel et bien une appropriation de l'espace public par les citoyens.

2. Pique-nique et espaces publics

Si le pique-nique est bien une pratique de l'espace public et qu'il peut être interprété comme tel, dans ses contextes urbains, que nous révèle-t-il sur les espaces publics eux-mêmes ? Il convient désormais de s'intéresser aux acteurs et au sens qu'ils donnent aux espaces publics, avec des invariances d'une ville à l'autre.

2.1 Les citoyens : des producteurs d'espaces publics

Les citoyens sont les acteurs par excellence de l'espace public qu'ils font exister par leurs pratiques. Le pique-nique nous permet en premier lieu d'interroger ce rôle fondateur des citoyens, avec toutes ses ambiguïtés.

Le pique-nique : une remise en cause de l'espace public ?

Le pique-nique correspond à une appropriation de l'espace public par un groupe, une famille, des amis ou plus généralement une classe d'âge, une catégorie sociale. Ainsi peut-il apparaître comme une remise en cause de l'espace public défini de manière classique comme un espace sans appropriation exclusive (Ghorra-Gobin, 2001). En effet, toute appropriation conduit en théorie à l'exclusion d'autres groupes pouvant potentiellement le fréquenter. L'appropriation par le pique-nique de l'espace public correspondrait alors à une fermeture de ce dernier. Pour autant, une telle prise de position s'inscrit dans une vision idéale et normative de l'espace public, de surcroît fortement marquée par les représentations occidentales. Elles ne peuvent être maintenues si l'on considère l'espace public comme un espace de pratiques (Roncayolo, 1993) et que l'on observe concrètement ce qui s'y joue.

L'espace public ne peut en fait exister sans appropriation (Sansot, 1978), même si celle-ci est à géométrie variable. Le passant lui-même s'approprie l'espace ouvert où il se meut, sur un

mode individuel. Ensuite, le degré d'appropriation varie selon les groupes et les usages : alors que les plus démunis s'approprient une enclave (comme par exemple les sans-logis), d'autres individus se contentent d'une appropriation enveloppante, comme par exemple celle de la pratique sportive, voire d'une appréhension sans emprise matérielle, comme celle du promeneur. Entre deux, la pratique du pique-nique apparaît donc comme une appropriation physique mais temporaire de l'espace public par de petits groupes. En définitive, l'espace public présente la « caractéristique, constitutive, d'une variation de la distribution des positions, d'occupation et d'appropriation, des usagers » (Barbichon, 1991, p. 111). Le plus souvent, il y a donc alternance dans le temps entre appropriation et circulation, entre différentes appropriations plus ou moins fortes. Dans la mesure où elles changent dans le temps et ne sont pas exclusives, les appropriations de l'espace public – et le pique-nique en fait partie – ne sont finalement pas synonymes d'une remise en cause de l'espace public. Elles en sont plutôt constitutives.

De plus, au-delà de chaque groupe, un certain nombre d'interactions se créent dans ces espaces du pique-nique. Les groupes se donnent à voir les uns aux autres, selon des « rituels d'exposition » (Joseph, 1995, p. 12). Il peut même exister des contacts entre eux : un micro événement, comme le passage d'un bateau, peut ainsi permettre de nouer la conversation et les enfants de jouer ensemble non loin de leurs parents respectifs. Dans ces espaces verts, chaque citadin, chaque famille et chaque groupe s'inscrit finalement dans une « communauté d'appropriation » (Korosec-Serfaty, 1986, p. 69) qui transcende les différences, même s'il est vrai que ce sont les catégories populaires et les familles qui demeurent majoritaires. On peut ainsi constater que les hommes côtoient les femmes, que les femmes voilées côtoient les femmes non-voilées, que les adultes côtoient les enfants et les adolescents. Quant aux autres usagers – ceux qui ne pratiquent pas le pique-nique mais fréquentent les équipements de loisirs ou de consommation ou tout simplement se promènent – ils déploient eux aussi un certain nombre de rituels, même si ceux-ci sont plutôt des « rituels d'évitement » (Joseph, 1995, p. 12). En définitive, appropriation et côtoiement n'apparaissent donc pas si contradictoires, contribuant à faire du pique-nique un espace public au sens de la sociologie interactionniste.

Pique-nique et créativité du citadin

Les rivages d'Istanbul (Fleury, 2005) sont un excellent exemple de la créativité des citadins. En observant le cas du littoral de la mer de Marmara et de la Corne d'Or, on prend conscience du rôle des citadins et de leurs pratiques dans la fabrication ou création d'un espace public. Dans les années 1960-1970, une partie de ces rivages a été remblayée et transformée en voies de transit. Ils ont alors perdu leur ancienne identité – naturelle, historique et sociale – sans pour autant s'en forger une nouvelle), devenant d'une certaine manière ce que M. Augé (1992) nomme des « non-lieux » : des espaces fonctionnels aux paysages monotones. Ainsi, le long de la mer de Marmara est construite la voie littorale (*Sahil Yolu*) permettant de relier l'aéroport et le centre-ville ; de même, les anciens quartiers bordant la Corne d'Or au sud sont presque entièrement détruits pour laisser place à une route (Angel, 1992-1993). Mais à la fin des années 1980, une politique d'assainissement est mise en œuvre, associée à la création d'espaces verts. Le littoral de la Marmara et la rive sud de la Corne d'Or sont désormais occupés par des surfaces engazonnées, promenades avec ponctuellement des jardins pour le thé (*çay bahçeler*) et des restaurants.

Pour autant, ces espaces verts ne prennent sens que par les pratiques qui s'y déploient, comme plus généralement tout espace public (Roncayolo, 1993). La plupart du temps, ce sont des espaces peu fréquentés, parce qu'ils sont souvent loin des centralités principales et des quartiers densément peuplés ou tout du moins difficilement accessibles (routes et voies ferrées continuent de les séparer de la ville). C'est notamment le cas en semaine et l'hiver. Ils ne prennent finalement vie que par la pratique du pique-nique qui y amène une foule de citadins en fin de

semaine. Cette pratique est quasiment exclusive, la promenade étant peu répandue sur ces littoraux, hormis dans quelques quartiers favorisés. Elle est en outre largement spontanée et n'avait d'ailleurs pas été prévue par les aménageurs et les décideurs. Elle ne cesse d'étonner les élites et les médias, ces derniers se faisant chaque année l'écho de cet engouement pour les espaces verts littoraux⁸.

Parmi les journalistes comme au sein des administrations publiques⁹, on parle aujourd'hui d'une véritable « culture du *mangal* ». Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les artistes turcs s'inspirent souvent de la richesse de ces pratiques. *Oda Projesi*, une association de jeunes artistes à Galata, a ainsi créé en 2001 une installation autour de ce thème en collaboration avec les habitants du quartier¹⁰. C'est la diversité des objets du pique-nique et de leurs agencements ou encore des couleurs et des matières qui intéressent les artistes. D'autres insistent sur le choix très précis et parfois atypique des lieux de pique-nique, comme *Osman Bozkurt* avec son film « *Auto-Park – Highway-Parks of Istanbul* » (2003) : « *Osman Bozkurt's video 'Automobile Park' documents show, without commentary, how people risk their lives by using the green strips between and along motorways for football, barbecue picnics and sunbathing* »¹¹. C'est bien la créativité des citoyens, au sein de cette « culture du *mangal* », qui donne sens aux espaces verts d'Istanbul aujourd'hui.

Malgré tout, il ne faut pas croire que l'espace public soit forgé par les seuls citoyens. Les espaces publics et leurs pratiques ne peuvent se comprendre en dehors de leur interaction avec les pouvoirs publics et leurs décisions, en termes d'aménagement, de gestion ou encore de réglementation. La pratique du pique-nique n'existe, le long des rivages, que parce que de nombreux espaces verts ont été mis à la disposition des citoyens. Depuis les années 1980, la politique menée dans ce domaine par la mairie métropolitaine – elle représente aujourd'hui le troisième poste de son budget – a considérablement changé le visage de la ville. On lui doit l'aménagement même sommaire des espaces verts littoraux ainsi que l'ouverture au public de certaines forêts périphériques. Mais, par leurs « arts de faire » (Certeau, 1980) – et la pratique du pique-nique en participe pleinement –, les citoyens se positionnent par rapport au pouvoir et à la norme qui leur est imposée. À Istanbul, ils vont ainsi à l'encontre des fonctions définies – ou non définies – pour tel ou tel espace. Ils s'installent dans les parcs alors que les aménageurs avaient plutôt envisagé, sur le modèle occidental, des pratiques de promenade ou de consommation. Ils s'installent également le long des voies de circulation, détournant ainsi des espaces paysagers initialement destinés à être vus par les automobilistes ou les touristes de passage.

2.2 Réglementer et contrôler : le rôle des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics développent une action directement liée à ces « arts de faire ». Le rôle de ces derniers dans l'encadrement et le contrôle, voire la lutte contre ces pratiques doit donc être évalué. Il existe de multiples attitudes des pouvoirs publics, en fonction des contextes et du type de pratiques.

⁸ Les revues de presse de l'Observatoire urbain d'Istanbul (www.ifea-istanbul.net) rendent bien compte du grand nombre des articles qui paraissent chaque année dans la presse locale.

⁹ Entretien avec Mehmet İhsan Şimşek, directeur du service des parcs et jardins (*Park ve Bahçeler Müdürlüğü*) à la Mairie métropolitaine d'Istanbul (12/07/2004).

¹⁰ Entretien avec Özge, membre de l'association (06/07/2004). Voir aussi le site www.odaprojesi.org.

¹¹ Traduction : « Intitulés « Le parc auto », les documents vidéo d'Osman Bozkurt montrent, sans aucun commentaire, comment les gens risquent leur vie en utilisant les bandes vertes le long des autoroutes ou au milieu de celles-ci, que ce soit pour jouer au foot, faire un pique-nique autour d'un barbecue ou encore prendre un bain de soleil ». Source : www.ifa.de (site de l'Institut für Auslandsbeziehungen).

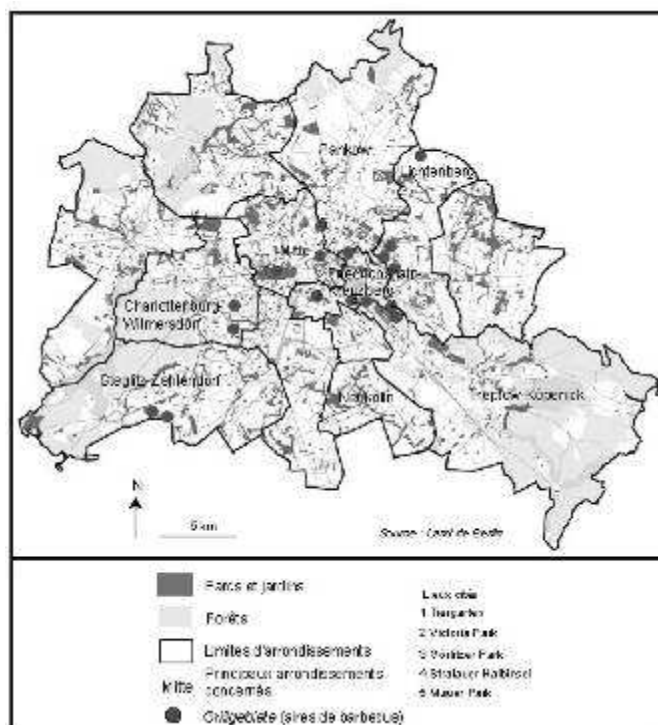
Berlin : contrôler et circonscrire

Les parcs berlinois sont conçus et utilisés différemment de ceux de Paris ou d'autres métropoles européennes. Ils sont ouverts de jour comme de nuit, la nature y est moins aménagée, les activités moins réglementées et plus diverses. Pour autant, au moment où la pratique du pique-nique prend une ampleur considérable, les pouvoirs publics locaux tendent à développer une réglementation plus stricte. Il s'agit en particulier de circonscrire l'utilisation du barbecue, ce qui se traduit par son interdiction dans la plus grande partie des parcs et par l'ouverture d'aires autorisées localement (doc. 7). Celles-ci sont définies par les arrondissements (*Bezirke*) clairement délimitées et annoncées par des panneaux. Des brochures rédigées en plusieurs langues – et notamment en turc – sont en outre diffusées pour faire connaître ces aires de barbecue (*Grillgebiete*) aux Berlinoises; les sites Internet du *Land* de Berlin et ceux des arrondissements (*Bezirke*) reprennent également ces informations pour les diffuser au mieux. Sur le terrain, les contrôles – qui sont assurés par les services de police des arrondissements (*Ordnungsämter*) – se renforcent. Pour les agents, le pique-nique est l'un des principaux problèmes à gérer¹².

La multiplication des interdictions et leur inscription dans le paysage des parcs sont un phénomène relativement nouveau à Berlin. Les activités étant traditionnellement peu encadrées dans les parcs, cette évolution est souvent vécue comme un excès de réglementation par les Berlinoises dont beaucoup y voient une atteinte à leur liberté. Ces limitations sont d'autant plus mal vécues que toute une série d'autres pratiques tendent à être de plus en plus contrôlées voire interdites : les chiens ne peuvent plus être promenés sans laisse dans la plupart des parcs, si ce n'est dans quelques zones là encore délimitées par les autorités ; de même, les jeux de ballons et la circulation à bicyclette tendent à être de plus en plus limités.

Document 7. Réglementer la pratique du pique-nique à Berlin

A/ Les aires de pique-nique dans le Land de Berlin



¹² Entretien avec les responsables des parcs et jardins et des services de la police municipale (*Ordnungsämter*) de Mitte et de Pankow-Prenzlauer Berg menés en 2005.

La carte ci-dessus a été construite à partir de celle qui est diffusée par le Land de Berlin. Les aires de pique-nique se concentrent dans les arrondissements centraux et en particulier dans les quartiers les plus populaires où résident à la fois la majorité des populations les plus jeunes et des familles d'origine turque : il s'agit de Kreuzberg et de Neukölln, ainsi que des quartiers de Tiergarten et Wedding dans la partie occidentale de Mitte.

B/ Une aire de pique-nique dans le Tiergarten



C/ Extrait¹ du « Grünanlagengesetz » (règlement des parcs et jardins)

Article 6

I. Les espaces verts et les aires de loisirs publics doivent être utilisés uniquement selon leur vocation. Il doit avant tout en être fait usage de manière à ne pas endommager, salir ou porter atteinte en quoi que ce soit aux plantations et équipements, et à ne pas mettre en danger ou déranger les autres usagers. Il est en particulier interdit :

1. de faire du bruit susceptible de déranger les autres usagers
2. d'utiliser des instruments de jet ou de tir
3. de promener sans laisse son chien (hormis les chiens d'aveugle ou de handicapé) ou quelque autre animal domestique, de les laisser aller dans les aires de jeu pour enfants, les terrains de jeux de ballon ou sur les pelouses, de les laisser se baigner
4. d'allumer un feu et de l'entretenir
5. de circuler dans les espaces verts et aires de loisirs avec un engin motorisé (sauf ambulances) ou d'y stationner quelque véhicule ou remorque que ce soit

II. Les activités telles que la bicyclette, le skate-board, les jeux de ballon, la baignade, le nautisme, la randonnée équestre et le barbecue ne sont autorisées que dans les espaces réservés à cet effet. Les arrondissements (*Bezirke*) ont la compétence de définir le périmètre des espaces réservés aux activités sus-nommées (...)

IV. L'administration des arrondissements peut décider de limiter certains usages dans certains espaces ou portions d'espaces, de modifier les horaires d'ouverture ou de définir des règles et interdictions.

Faire un barbecue à Berlin

Extrait du guide « *Grillen in Berlin* » publié par la *Senatsverwaltung für Stadtentwicklung* (direction du développement urbain) de Berlin en quatre langues : allemand, anglais, turc, arabe et russe.

Faire un barbecue, c'est agréable. Pour faire un barbecue à Berlin, on trouvera un certain nombre de lieux dédiés à cette activité dans les parcs et les espaces verts. Cependant, il y a des règles à suivre pour que rien ne vienne gâcher ce plaisir – pour le respect des autres et pour des raisons de sécurité qui seront bénéfiques à tous. Cette brochure vous présente les lieux où vous pouvez vous retrouver avec vos amis ou votre famille et faire un barbecue pour votre satisfaction – et en même temps ce à quoi vous devez faire attention.

Où avez-vous le droit de faire un barbecue ?

Le barbecue est en droit autorisé dans les propriétés privées – dans la mesure où les voisins ne sont pas dérangés. Dans les parcs et les espaces verts publics, vous trouverez des aires réservées à cet effet et indiquées par des panneaux. La liste vous est proposée ci-dessous. (...)

Les informations fournies par cette brochure ont été transmises par les services des parcs et jardins des arrondissements (*Bezirke*). Ces derniers sont les seuls à pouvoir définir les aires de barbecue, de même qu'ils peuvent les supprimer à court terme. (...)

Règlement

(...) Amenez votre propre barbecue. N'allumez jamais de feu directement ni sur l'herbe, ni sur le sol, ni même dans un trou creusé à cet effet.

Vous devez également amener votre propre bois ou charbon. Ne ramassez pas de branches ou de brindilles sur le site : les parcs ne sont pas des réserves de bois de chauffage ! Cela vaut bien entendu aussi pour les bancs et autres mobiliers urbains.

N'utilisez pas de produits inflammables pour nourrir le feu (white spirit, essence ou substances similaires) !

N'installez jamais votre barbecue directement sous les arbres. Des flammèches pourraient mettre le feu aux branches.

Ne faites griller que ce que votre barbecue peut contenir. Le parc n'est pas le bon endroit pour griller un mouton ou un cochon de lait. Faire cuire un animal tout entier est interdit.

Vous devez jeter vos cendres, vos restes, vos assiettes en papier et vos emballages dans les poubelles – mieux encore, vous pouvez les trier et les jeter dans les poubelles de votre domicile prévues à cet effet. En effet, vous trouverez des poubelles sur les aires de barbecue, mais elles sont vite remplies. Pour le seul *Tiergarten*, jusqu'à 12 tonnes de déchets sont collectées chaque week-end.

(...) Prenez soin de bien éteindre les braises après votre barbecue, avec de l'eau que vous aurez préalablement apportée dans une bouteille.

Ce que vous pouvez éviter :

Si vous installez votre barbecue ailleurs que dans les espaces réservés à cet effet, vous devrez régler une amende. Celle-ci peut aller de 20 euros pour un trou creusé dans le but de faire un barbecue ou d'autres dégradations similaires jusqu'à 5 000 euros. Vous vous exposez également à une amende si vous renversez vos cendres dans la nature, laissez des déchets ou utilisez des branches et brindilles ramassées sur place.

Istanbul : « éduquer le peuple »¹³

À Istanbul, les pouvoirs publics sont loin de considérer le pique-nique comme une pratique créative mais plutôt comme une appropriation d'espaces publics contre laquelle il faut lutter ou tout du moins qu'il faut encadrer et limiter.

En premier lieu, la politique de la mairie d'Istanbul est d'interdire le pique-nique et le *mangal* dans les sites les plus prestigieux. Des panneaux ont ainsi été apposés à Saray Burnu, dans les parcs et sur les places de Sultanahmet. Mais cette interdiction est difficile à faire

¹³ L'expression est utilisée par Mehmet Ihsan Şimşek, directeur du service des parcs et jardins (Park ve Bahçeler Müdürlüğü) à la Mairie métropolitaine d'Istanbul (entretien du 12/07/2004).

appliquer parce que les pouvoirs publics manquent de moyens, et que la pression populaire est trop forte pour permettre une réelle application. En second lieu – et en cela, l’action publique réagit une fois encore aux « arts de faire » de la population – des équipements spécifiques ont été définis en plusieurs points du littoral, dans les parcs et dans les forêts. Comme à Berlin, il s’agit de circonscrire ces pratiques et de les cantonner dans des endroits bien définis. Elles sont désormais inscrites dans certains projets d’aménagement, avec par endroits, l’installation de tables et de bancs. Mais ces aires de pique-nique ne sont pas toujours localisées de manière adéquate et sont peu utilisées ; les lieux « spontanés » du pique-nique, notamment le long des rivages perdurent donc même si des politiques de communication en direction de la population sont mises en œuvre pour sensibiliser la population à un meilleur respect de l’environnement.

Enfin, récemment la mairie métropolitaine propose des infrastructures de loisirs et de consommation. Les autorités ne se contentent donc pas de s’adapter à une pratique spontanée et de l’encadrer : elles tentent aussi de créer d’autres pratiques qui doivent se substituer à celle du pique-nique, et plus généralement une « nouvelle culture » (M. I. Şimşek) où les activités seraient plutôt liées à la consommation, aux pratiques sportives ou culturelles. Les nouveaux projets d’aménagement prévoient donc des restaurants et jardins pour le thé (*çay bahçeler*), des promenades et des parcours sportifs ; de nouveaux parcs thématiques, interdisant le pique-nique, ont ouvert ou sont en projet¹⁴, avec un objectif pédagogique. Cependant, si les nouveaux équipements sont souvent très fréquentés, ils ne se sont pas pour autant substitués à la pratique du pique-nique, gratuite et donc plus accessible aux populations les plus défavorisées.

2.3 Encadrer, contrôler, interdire : ce qui se cache derrière le discours des pouvoirs publics

Pour encadrer, contrôler voire interdire le pique-nique, les pouvoirs publics s’appuient sur des arguments à la fois techniques et théoriques. Si la pertinence de ces discours est parfois recevable, d’autres, en revanche, cachent des enjeux qui dépassent largement la gestion locale des espaces publics.

L’argument technique et l’argument théorique

Le premier argument est aussi le plus courant, est d’ordre technique : il s’agit de maintenir les espaces verts en l’état. Le pique-nique, quand il est pratiqué aussi massivement que sur les rivages d’Istanbul ou dans certains parcs berlinois, conduit à des dégradations considérables dues aux voitures qui sont amenées jusque dans les espaces verts et au piétinement. Les usagers dégradent aussi les plantations, cassent les branches des arbres ou détruisent les buissons pour leurs installations. Les déchets qu’ils laissent après leur passage sont tellement nombreux que les poubelles ne peuvent tous les contenir, et nombre de citoyens se contentent d’ailleurs de les laisser sur place après leur passage. La pratique du barbecue a aussi des conséquences spécifiques. Le risque d’incendie doit ainsi être pris en compte par les pouvoirs publics, et c’est d’ailleurs l’une des préoccupations majeures des autorités berlinoises. L’entretien des parcs et jardins et leur remise en état coûtent très cher aux administrations chargées de ces espaces. Or, elles n’ont pas toujours les moyens suffisants en budget et en personnel pour assumer cette charge. À Istanbul, la moitié du budget de la Direction des parcs et jardins est ainsi consacrée à l’entretien. Or cette direction doit aussi financer une politique assez ambitieuse d’aménagement de nouveaux parcs. À Berlin, la gestion des parcs et jardins revient aux arrondissements (*Bezirke*). Dans un contexte de crise financière et d’endettement, mais aussi de crise économique

¹⁴ Par exemple, un jardin japonais a récemment été ouvert à Istinye, et sont en projet : un parc des couleurs, un « aquapark » (jeux d’eau, techniques scientifiques), un arboretum (rive européenne) ou encore un « grand jardin mondial » (rive asiatique).

et sociale, il devient difficile pour les *Bezirke* d'assumer cette charge¹⁵. La diminution du personnel des parcs et jardins, le poids de l'action sociale dans les budgets expliquent en partie le souci de limiter au maximum les dégradations dans les espaces publics.

L'autre argument le plus couramment utilisé est *théorique*. Le pique-nique serait en contradiction avec la définition juridique de l'espace public. Les groupes (jeunes, familles, membres d'une même communauté) sortent et s'installent dans l'espace public, comme s'ils étaient chez eux : ainsi la sphère privée s'approprie-t-elle l'espace d'un moment une portion de l'espace public conduisant, dans une certaine mesure, à sa privatisation. Cela pose d'autant plus problème que ces groupes peuvent parfois atteindre une taille très importante et que la pratique de l'espace tend à devenir exclusive à certains moments de la semaine et de la journée. Cet argument théorique est souvent présent dans le discours des acteurs publics et vient même en renfort de l'argument technique. À Istanbul, il n'est ainsi pas rare d'accuser les catégories populaires de s'approprier l'espace public, d'en empêcher l'accès à d'autres usagers – classes moyennes et aisées notamment qui ne peuvent même plus se promener dans les parcs en raison des dégradations et des nuisances (odeurs et fumées notamment) engendrés par le pique-nique (doc. 8).

Document 8. Le pique-nique et son halo de fumées, le long des rivages de la Mer de Marmara



Les intérêts politique et économique

Derrière les arguments techniques et théoriques mis en avant pour encadrer voire interdire le pique-nique se cachent d'autres intérêts qui sont rarement explicités. Le premier d'entre eux est économique. À Istanbul surtout, le pique-nique semble parfois aller à l'encontre des intérêts économiques de la ville. Il pose un problème d'image pour cette métropole en devenir qui tente de surcroît d'affirmer sa vocation touristique, en particulier dans un segment haut de gamme. Des lieux aussi prestigieux que les espaces verts entourant Sainte-Sophie et la mosquée bleue peuvent-ils être envahis par les adeptes du pique-nique ? Les autorités tendent à considérer que le pique-nique (mais aussi d'autres usages comme les marchés informels ou les marchands ambulants) n'a plus sa place dans le centre historique et ses alentours. Les nuisances engendrées

¹⁵ Cela a pu être vérifié lors des entretiens menés en 2005 et 2006, dans plusieurs des arrondissements berlinois, notamment ceux du centre et de la partie orientale de la ville.

constituent un premier argument, la présence même de populations défavorisées dans ces lieux en est un autre, moins explicite. Pour les hauts-lieux de la capitale, les autorités publiques trouvent les moyens financiers et humains d'interdire le pique-nique et de faire respecter cette interdiction : de nombreux panneaux ont été posés, plusieurs gardiens surveillent les parcs et les jardins. À l'inverse, on laisse s'installer chaque année sur *At Meydani*, à côté de la mosquée bleue, le marché de Ramadan. Restaurants et salons de thé se sont développés le long des rivages. Toutes les appropriations ne sont donc pas traitées de la même manière si elles peuvent constituer une ressource pour la ville et améliorer son image. Il existe donc des pratiques considérées comme conformes à l'image d'une ville et d'autres qui ne le sont pas. C'est le cas du pique-nique qui, en plus, coûte cher à la collectivité en termes d'entretien des espaces verts.

Si la situation est tout de même différente à Berlin, les réglementations et les nouvelles interdictions touchant les parcs se sont accentuées depuis que la ville est redevenue capitale fédérale et qu'elle tente de renouer avec son statut de métropole européenne. C'est particulièrement le cas dans les lieux proches des ministères et des autres bâtiments publics. Le *Tiergarten* est au centre des préoccupations, notamment la place de la République, juste devant le *Reichstag*, où se pratiquaient pique-nique et jeux de ballons avant les années 1990. Autant de pratiques qui en sont désormais bannies, transférées plus loin dans le parc, parce que considérées comme des usages inadéquats. Pour une question de sécurité mais aussi et surtout pour une question d'image, les autorités ne permettent donc plus aux Berlinoises de pique-niquer partout. À l'inverse, comme à Istanbul, les pouvoirs publics n'hésitent pas à autoriser certaines manifestations festives qui non seulement dégradent certains espaces verts, mais ne s'adressent pas non plus à tous les citoyens et s'inscrivent dans une logique de plus en plus économique. Nombre d'entre elles ont lieu dans le *Tiergarten*, comme par exemple la *Love Parade*. Mais contrairement au pique-nique ou à d'autres appropriations spontanées de l'espace public, ces manifestations permettent de renforcer l'image touristique de la ville. Comme Istanbul, la ville tente de s'affirmer par là même dans le concert des métropoles européennes et mondiales.

Le pique-nique porte également atteinte à d'autres intérêts, à la fois politiques et sociaux. C'est à Istanbul que cette dimension apparaît la plus flagrante. Comme on l'a vu, cette pratique est essentiellement le fait des couches populaires. Or il semble que ce soit aussi à ce titre qu'elle soit combattue. Il existe en effet une réelle incompréhension, voire un rejet ou un mépris parfois peu dissimulé pour le pique-nique – et pour les citoyens qui le pratiquent – parmi les élites et au sein des autorités¹⁶. Le pique-nique n'apparaît pas comme une pratique « moderne » de la ville et de ses espaces publics – comme par exemple la promenade, le sport ou la consommation – mais plutôt comme l'importation d'une pratique rurale en milieu urbain, avec une certaine condescendance pour les populations de « néo-citadins » qui le pratiquent. L'appropriation des hauts lieux par ces groupes est de surcroît mal vécue par les « vieux Stambouliotes » et plus généralement par les élites urbaines, qui se sentent dessaisis d'un patrimoine qu'ils considèrent comme leur appartenant au premier chef.

À Berlin, cette lecture politique peut aussi être mise en œuvre pour interpréter le renforcement des interdictions, mais de manière quelque peu différente. Comme dans d'autres métropoles européennes, c'est la tension entre une pratique et les intérêts des riverains qui doit être mise en avant (doc. 9). Comme à Istanbul, le pique-nique et en particulier les barbecues créent d'importantes nuisances (fumées, odeurs, etc.) que les riverains n'acceptent pas toujours. Ils peuvent ainsi se mobiliser et faire pression sur les pouvoirs publics pour interdire ce type de pratique. Ces mobilisations sont en général le fait de propriétaires appartenant aux classes moyennes et aisées. Dans ce cas précis, ce sont de surcroît des Allemands de l'Ouest. Mais

¹⁶ Nous avons pu le constater lors d'entretiens auprès d'urbanistes, d'architectes et de fonctionnaires de la Mairie métropolitaine.

l'administration, soutenue par le tribunal administratif, a ici tranché en faveur des usagers, aux dépens des propriétaires.

Document 9. Pique-nique et conflits de voisinage à Berlin : le cas de *Stralauer Halbinsel (Friedrichshain-Kreuzberg)*.

Le barbecue de nouveau autorisé. Communiqué de presse. Berlin, 3/06/2005

Le tribunal administratif de Berlin a rejeté la plainte de propriétaires de logements contre une aire de barbecue publique.

Les plaignants habitent majoritairement en Allemagne de l'Ouest et sont les propriétaires de 140 appartements dans 3 résidences situées sur la presqu'île de Stralau à Berlin (*Halbinsel Stralau*). Il existe à proximité une aire de pique-nique nommée « Wendenwiese ». Les plaignants ont présenté en vain les arguments suivants pour faire interdire par l'administration des espaces verts le barbecue dans cet espace. Les odeurs de grillade seraient perceptibles de très loin, quel que soit le sens du vent. Le lieu serait régulièrement jonché de débris et attirerait les rats. Bien plus, les usagers feraient leurs besoins naturels dans le voisinage, si bien qu'il se dégagerait d'insoutenables odeurs fécales. Les visiteurs du cimetière qui jouxte l'aire de barbecue seraient également dérangés. Enfin, les problèmes de stationnement seraient insupportables.

La 10^e Chambre du Tribunal administratif a confirmé la décision négative de l'administration. Une interdiction du barbecue ne pouvait se faire que dans la mesure où celui-ci entraînait des dommages sur l'environnement. Le cas ne se serait présenté que si le voisinage avait été exposé à des dérangements importants ou à des dangers, et il faut de surcroît tenir compte des aspects de la situation et de la demande sociale. (...)

Source : www.berlin.de

Conclusion

Fait relativement nouveau, le pique-nique se pratique désormais largement dans les villes, avec des variations d'un contexte à l'autre en termes d'objets, de lieux ou de profil des citoyens. Le pique-nique est devenu un usage parmi d'autres de l'espace public urbain. Largement spontanée, sa diffusion est le reflet d'une urbanité en recomposition : nouveaux habitants, nouvelles cultures urbaines, nouvelles pratiques de l'espace public. Le pique-nique témoigne de la richesse des « arts de faire » du citoyen, du renouvellement des modes d'habiter la ville. Pourtant, il peut apparaître comme contradictoire avec les représentations de certaines catégories sociales et avec celles des acteurs de l'espace public. Pour certains, le pique-nique s'oppose en effet à ce que doit être une ville « moderne », une capitale ou une métropole mondiale. C'est sans doute pour cela que les tentatives pour réglementer, encadrer voire interdire le pique-nique accompagnent sa diffusion dans la ville. Berlin et Istanbul s'inscrivent pleinement dans cette opposition entre deux représentations – ou plutôt entre les pratiques citoyennes et les représentations que se font élites et acteurs de leur ville. La question peut néanmoins se poser autrement dans d'autres villes. À Paris, on ne compte ainsi plus les pique-niques organisés par les acteurs institutionnels ou associatifs, et la diffusion de cette pratique est même largement favorisée par les pouvoirs publics qui lui ont ouvert les pelouses des parcs et des jardins. Depuis les années 1990, des citoyens de plus en plus divers pique-niquent dans les parcs et le long des berges de la Seine. Si le pique-nique y apparaît aujourd'hui plus consensuel qu'à Berlin ou Istanbul, cela n'empêche pas une stricte réglementation afin de préserver les espaces publics de dégradations trop importantes, et de limiter les conflits notamment entre usagers et riverains ou entre les différents usagers, deux phénomènes qui semblent être une constante d'une ville à l'autre.

Références

- ANGEL, A. (1992-1993), « Projets et aménagements urbains à Istanbul de 1933 à nos jours », *Lettre d'Information de l'O.U.I.*, n°2, 3 et 4.
- AUGE, M. (1992), *Non-lieux – introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, éditions du Seuil.
- BARBICHON G. (1991), « Espaces partagés : variation et variété des cultures », *Espace et Société*, n°62-63, pp. 107-134.
- BASSAND M., COMPAGNON A., JOYE D. (2001), *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes.
- CERTEAU, M. de (1980), *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, Folio Essais.
- CORBIN A. (dir.) (1995), *L'avènement des loisirs (1850-1960)*, Paris, Aubier.
- ERKIP F. (2003), "The shopping mall as an emergent public space in Turkey", *Environment and Planning A*, vol. 35, pp. 1073-1093.
- FLEURY A. (2005), « Les rivages d'Istanbul : des espaces publics au cœur de la mégapole », *Géographie et cultures*, n°53, pp. 55-72.
- FLEURY, A. (2007), *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Paris 1.
- GHORRA-GOBIN C. (2001), « Les espaces publics, capital social », *Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, volume 76, n°1, pp. 5-11.
- GRAVARI-BARBAS M. (2000), *La ville festive. Espaces, expressions, acteurs*, Université d'Angers, 3 volumes.
- GRESILLON B. (2002), *Berlin métropole culturelle*, Paris, Belin, « Mappemonde ».
- GÜL, A., KILIÇ, A., SÖNMEZ, Ö. (1994), "Can Smart Shores Cover Up the Shame?" *Istanbul Biannual*, 93 Selections, vol. 1, n°2, pp.77-80.
- HAÜSSERMANN H., KAPPAN A. (2002), *Berlin : von der geteilten zur gespaltenen Stadt? Sozialräumlicher Wandel seit 1990*. Opladen, Leske + Budrig.
- JOSEPH, I. (dir.) (1995), *Prendre place, espace public et culture dramatique*, Colloque de Cerisy, Paris, Plan Urbain, éd. Recherches, 300 p.
- KOROSEC-SERFATY P. (1991), « Le public et ses domaines : contribution de l'histoire des mentalités à l'étude de la sociabilité publique et privée », *Espace et Société*, n°62-63, pp. 29-64.
- PEROUSE J.-F. (2001), « Istanbul : une mégapole en quête de stabilité et de cohérence », *Portraits de Grandes villes*, sous la direction de Guy Jalabert, numéro spécial de *Sociétés, Pouvoirs et Territoires*, Toulouse, CIEU/CNRS/PUM, pp. 205-227.
- PEROUSE J.-F. (2004), *La Turquie en marche. Les grandes mutations depuis 1980*, Paris, Editions de La Martinière.
- RADA U. (1997), *Hauptstadt der Verdrängung. Berliner Zukunft zwischen Kiez und Metropole*. Berlin, Schwarze Risse.
- RONCAYOLO M. (1993), « Pour des espaces de pratiques multiples », *Paris-Projet*, n°30-31, pp. 34-41.
- SANSOT P. (1978), « Ritualisation de l'espace urbain et de la vie quotidienne à travers le concept d'appropriation » in *Vie quotidienne en milieu urbain*, supplément aux *Annales de la recherche urbaine*, collection recherches et débats, pp. 501-509.
- TOMAS F. (2001), « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? », *Géocarrefour, revue de géographie de Lyon*, volume 76, n°1, pp. 75-84.
- WERNER M., ZIMMERMANN B. (2004), « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité » in WERNER M., ZIMMERMANN B. (dir.), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Seuil, « Le genre humain », p. 7-37.